

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT 04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT 04

Assemblée générale d'IT 04 du 21 juin 2017

Date de la convocation : 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin, à 14 h 30, l'Assemblée générale constitutive d'IT 04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Roger MASSE.

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 96 structures de moins de 5 000 habitants, 5 structures entre 5 000 et 30 000 habitants dont 2 EPCI

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	15	12	3
2ème Collège	53	12	31

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROUX, Sénateur et Conseiller départemental

1. Délibération AG-17-01 – Constitution de l'Etablissement Public Administratif

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence fixant les premiers principes relatifs à la création d'une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif, en date du 4 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence instituant l'agence départementale - Ingénierie et Territoires 04, dénommée IT04, au service des collectivités du département, en date du 17 mars 2017 ;

Vu les délibérations des Communes et EPCI qui ont décidés d'adhérer à IT 04 et ont approuvés le projet de statuts (liste jointe en annexe) ;

Vu l'état des présences joint en annexe démontrant l'intérêt des différentes structures pour le maintien d'une ingénierie publique sur le territoire ;

Entendu la présentation du projet d'agence départementale par les services du Département ;

L'assemblée générale d'IT 04, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De créer un Etablissement Public Administratif en charge d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ;
- De le dénommer : Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04) ;
- De fixer son siège social au 13 rue du Docteur Romieu – CS 70216 - 04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9.

Le Président de séance

Roger MASSE

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT 04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT 04

Assemblée générale d'IT 04 du 21 juin 2017

Date de la convocation : 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin, à 14 h 30, l'Assemblée générale constitutive d'IT 04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Roger MASSE.

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 96 structures de moins de 5 000 habitants, 5 structures entre 5 000 et 30 000 habitants dont 2 EPCI

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	15	12	3
2ème Collège	53	12	31

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROUX, Sénateur et Conseiller départemental

2. Délibération AG-17-02 – Adoption des statuts

Vu le projet de statuts de l'agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT 04) ;

Entendu le rapport du Président de séance ;

L'assemblée générale d'IT 04, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité des membres présents le rapport qui permet d'adopter les statuts de l'établissement public administratif IT 04 suivant la version jointe.

Le Président de séance

Roger MASSE

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT 04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT 04

Assemblée générale d'IT 04 du 21 juin 2017

Date de la convocation : 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin, à 14 h 30, l'Assemblée générale constitutive d'IT 04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Roger MASSE.

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 96 structures de moins de 5 000 habitants, 5 structures entre 5 000 et 30 000 habitants dont 2 EPCI

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	15	12	3
2ème Collège	53	12	31

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROUX, Sénateur et Conseiller départemental

3. Délibération AG-17-03 – Programme d'activité prévisionnel et budget 2017

Vu les statuts de l'agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT 04) adoptés le 21 juin 2017 ;

Vu le projet de budget ci-après annexé ;

Entendu le rapport du Président de séance ;

L'assemblée générale d'IT 04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui permet :

- de valider le programme d'activités prévisionnel 2017 (ci-après annexé);
- de voter le budget primitif 2017 de IT 04 (ci-après annexé).

Le Président de séance

Roger MASSE

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT 04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT 04

Assemblée générale d'IT 04 du 21 juin 2017

Date de la convocation : 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin, à 14 h 30, l'Assemblée générale constitutive d'IT 04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Roger MASSE.

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 96 structures de moins de 5 000 habitants, 5 structures entre 5 000 et 30 000 habitants dont 2 EPCI

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	15	12	3
2ème Collège	53	12	31

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROUX, Sénateur et Conseiller départemental

4. Délibération AG-17-04 – Proposition de règlement intérieur

Vu les statuts de l'agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT 04) adoptés le 21 juin 2017 ;

Vu le projet de règlement intérieur ci-après annexé ;

Entendu le rapport du Président de séance ;

L'assemblée générale d'IT 04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui permet :

- d'approuver le projet de règlement intérieur qui sera voté lors du 1^{er} Conseil d'administration de IT 04 ;
- de valider la tarification des services rendus par IT 04 pour l'année 2017 qui sera annexée au règlement intérieur.

Le Président de séance

Roger MASSE

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT 04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT 04

Assemblée générale d'IT 04 du 21 juin 2017

Date de la convocation : 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin, à 14 h 30, l'Assemblée générale constitutive d'IT 04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Roger MASSE.

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 96 structures de moins de 5 000 habitants, 5 structures entre 5 000 et 30 000 habitants dont 2 EPCI

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	15	12	3
2ème Collège	53	12	31

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROUX, Sénateur et Conseiller départemental

5. Délibération AG-17-05 - Proposition d'organisation interne

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5511-1 et L 5511-1-1 ;

Considérant l'intérêt particulier que représente la mutualisation des services du Département avec IT 04 ;

Entendu le rapport du Président de séance ;

L'assemblée générale d'IT 04, après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui permet la mise à disposition de :
 - 2 agents en charge de l'administration de la structure par une mise à disposition à titre individuel. Ces agents assureront les fonctions de direction de la structure ainsi que la coordination des échanges entre les adhérents et les services en charge de la réalisation des missions ;

- Une mise à disposition « collective » des services du Département qui seront sollicités en fonction des besoins exprimés des adhérents et de leur capacité à dégager des ressources humaines. Ce dispositif règlementaire permet une forte adaptation des moyens pour une mutualisation optimale entre les partenaires ;
 - Les moyens logistiques (locaux, véhicules et matériels) du Département.
- Approuve le projet d'organisation des moyens mis en œuvre par IT04 qui sera discuté lors du 1^{er} Conseil d'administration, ce dernier ayant la charge de le mettre en œuvre

Le Président de séance

Roger MASSE

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT 04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT 04

Assemblée générale d'IT 04 du 21 juin 2017

Date de la convocation : 6 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 juin, à 14 h 30, l'Assemblée générale constitutive d'IT 04, convoquée, s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Roger MASSE.

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 96 structures de moins de 5 000 habitants, 5 structures entre 5 000 et 30 000 habitants dont 2 EPCI

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	15	12	3
2ème Collège	53	12	31

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROUX, Sénateur et Conseiller départemental

6. Délibération AG-17-06 – Election des membres du conseil d'administration

Vu les statuts de l'agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT 04) adoptés le 21 juin 2017 ;

Vu la constitution d'une liste unique en séance de candidats pour le 2^{ème} Collège du Conseil d'administration ;

Entendu le rapport du Président de séance ;

Compte-tenu de l'absence d'adhérent pour la strate de population supérieure à 30 000 habitants DGF, l'assemblée générale décide de réattribuer les 3 postes d'administrateurs dans les conditions suivantes :

- 3 postes d'administrateurs pour la strate des structures de moins de 5 000 habitants DGF ;
- aucun poste d'administrateur pour la strate des structures de 5 000 à 30 000 habitants DGF.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs :

- 6 représentants pour les structures de moins de 5 000 habitants DGF :
 - Monsieur Yannick GENDRON, Maire de Montfort
 - Monsieur Fabrice PAUL, Maire de Saumane (absent et excusé, mais qui s'était porté candidat)
 - Monsieur Nicolas LAPAILLE, Président du Syndicat à vocation multiple de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Saumane-l'Hospitalet (absent, mais qui s'était porté candidat)
 - Monsieur Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses
 - Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire de Peipin
 - Madame Nadine CURNIER, Maire de Revest-Saint-Martin

- 3 représentants pour les structures de 5 000 à 30 000 habitants DGF :
 - Monsieur Alain BODOU, Président du Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Moyenne Durance (SIEAMD)
 - Monsieur Maurice LAUGIER, Vice-président de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière
 - Monsieur Jean-Paul GROSSO, Conseiller communautaire de la Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Les administrateurs ainsi désignés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice. Ils s'engagent également à respecter les règles visant à prévenir tous risques de conflits d'intérêts tels que précisés à l'article 13 des statuts.

L'assemblée générale d'IT 04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui permet l'élection des membres du conseil d'administration.

Le Président de séance

Roger MASSE